



## Problemes avec une bijouterie

Par francois14, le 17/07/2025 à 14:02

Bonjour

Lors de l'achat d'un bijou, le bijoutier nous a fait remarquer que le bracelet que portait ma femme ce jour là était usé et qu'il était nécessaire de changer le fermoir, ce que nous avons accepté, pour un cout total de plus de 300 euros

Après avoir récupéré le bracelet qui avait été également nettoyé, ma femme a remarqué qu'un point accrochait

Nous sommes retournés chez le bijoutier, et là une autre employée nous as indiqué qu'il y avait plusieurs mailles usées.

Le bijoutier nous annonce maintenant que le bijou est trop usé pour être réparé et nous propose la refabrication à neuf d'un nouveau bracelet à ses frais, mais moyennant l'apport de notre part de 5 grammes d'or pour compenser la perte de matiere.

Au cours actuel, cela correspond à environ 460 €, en plus de la réparation initiale.

Nous estimons pour notre part que le bijoutier a failli à son obligation de conseil la premiere fois, et que, s'il nous avait indiqué l'ampleur des travaux nécessaires nous aurions pu décider de le mettre en concurrence ou de ne pas réparer le bracelet.

Nous estimons donc que la nouvelle réparation lui incombe de ce fait.

Quels sont nos droits et nos recours possibles ?

Par **amajuris**, le **17/07/2025** à **14:45**

bonjour,

si je comprends bien, vous voulez mettre à la charge du bijoutier, la remise en état des mailles usées qu'il n'avait pas décelées à la première visite ?

je ne vois pas à quel titre la rénovation de ces mailles usées, serait à sa charge surtout qu'il ne vous fait pas payer la main d'oeuvre mais uniquement la fourniture de l'or.

salutations

Par **francois14**, le **17/07/2025** à **14:52**

Bonjour

Ils reconnaissent eux meme qu'ils auraient dû voir la première fois que ces mailles étaient usées, en boutique mais également par la suite à l'atelier, et nous appeler pour savoir si vous voulions récupérer le bracelet en l'état ou quand meme procéder aux réparations, ce qu'ils n'ont pas fait. Il me semble qu'ils ont donc clairement manqué à leur obligation de conseil, ce qu'ils reconnaissent. Nous avons donné notre accord pour des travaux se montant à 300 €, pas à plus du double au final, et aurions pu décider de ne pas faire réparer le bracelet si nous avions été dûment informés au départ.